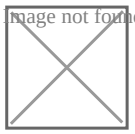

Se désengager après un simple accord sur le prix de vente ?

Par **davide**, le **15/08/2009** à **20:19**

Bonjour,
Après négociation avec une agence immobiliere, nous avons fait une proposition d'achat par mail d'un appartement que le vendeur a accepté.

Nous n'avons encore rien signé: pas de compromis de vente, rien du tout, à part s'etre mis d'accord sur le prix de vente du bien par mail.

Est-ce que je peux écrire à l'agence et en leur disant que je ne donnerai pas suite à la proposition du vendeur, malgré le fait qu'il ait accepté notre prix, car nous avons visité un autre bien immobilier qui nous intéresse beaucoup plus ?

L'agence peut-elle me forcer à aller plus loin, vu que j'ai fait une proposition écrite qui a été acceptée par le vendeur ?

Bref, que dois-je écrire à l'agence pour me désengager ?

Merci de vos conseils !

Cordialement,
D.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés